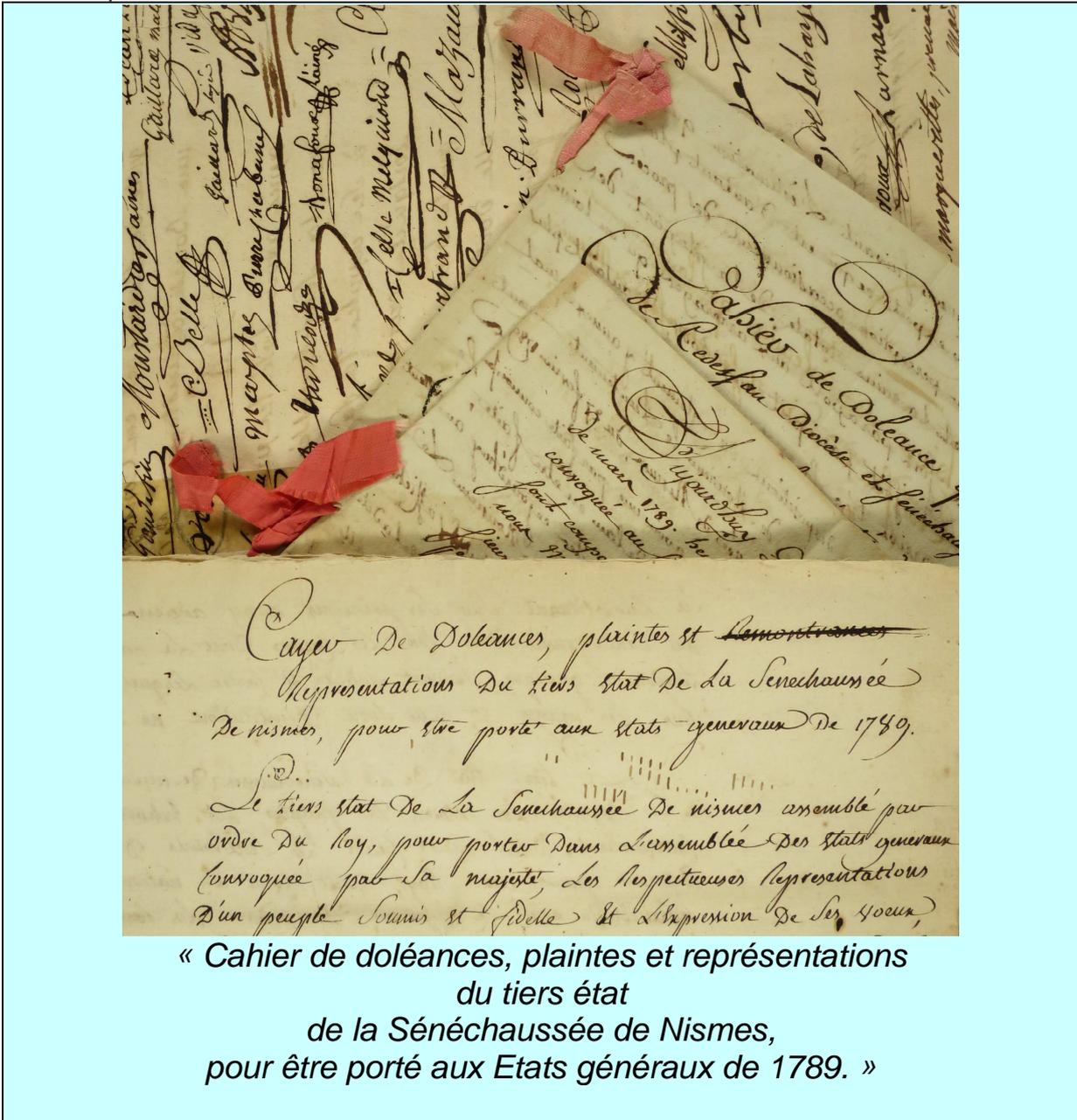


Les Ateliers pédagogiques

Archives départementales du Gard

Livret de l'élève

Nom et prénom :



LEXIQUE

Etats généraux

Sous l'Ancien Régime, les assemblées des États généraux sont convoquées par le roi pour discuter des affaires publiques.

Les États généraux sont composés de députés provenant des trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers état.

Les trois ordres

Sous l'Ancien Régime, la société est divisée en trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers état.

Clergé

Le clergé (catholique) est le premier ordre du royaume. Il dispose de nombreux privilèges : il ne paie pas l'impôt de la taille. Le clergé perçoit la dîme, un impôt sur les productions agricoles et détient une grande partie des terres du royaume.

Noblesse

La noblesse forme le second ordre. Elle possède aussi des privilèges : elle seule a le droit de porter l'épée car elle est responsable de la défense du royaume, elle ne paie pas la taille. On devient noble par hérédité ou par lettres d'anoblissement du roi.

La noblesse est un ordre riche et puissant. Sous l'Ancien Régime, la noblesse comptait à peine 1 % de la population totale.

Tiers état

Le tiers état constitue le troisième ordre, composé de tous ceux qui n'appartiennent ni au clergé ni à la noblesse. Le tiers état représente alors 97% de la population française. Cet ordre est composé d'urbains (bourgeois, commerçants, artisans, métiers divers de services, etc.) et de ruraux (paysans, propriétaires ou non). Le tiers état subit très fortement la charge des impôts.

Cahiers de doléances

Dès janvier 1789, dans toutes les communes de France, sont rédigés les cahiers de doléances qui seront regroupés et résumés lors des assemblées de baillage ou de sénéchaussée.

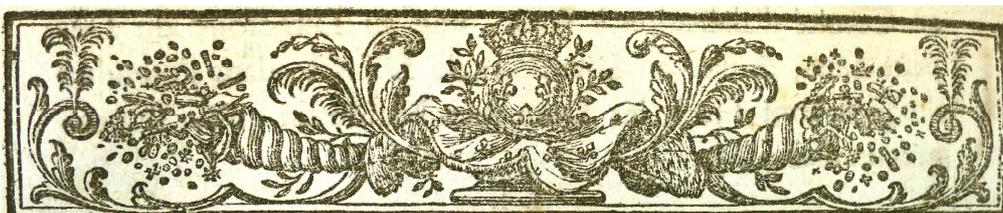
Ce sont des cahiers destinés au roi où sont consignés les vœux et les plaintes des Français.

Doléances

Plaintes ou réclamations.

Sénéchaussée :

Sous l'Ancien Régime, le royaume de France est découpé en baillages (nord du royaume) et sénéchaussées (sud du royaume) : un bailli (ou un sénéchal, dans le Midi) traite les affaires de justice et de police. Baillages et sénéchaussées servent à élire les représentants aux États généraux et à rédiger les cahiers de doléances.



Les illustrations du livret sont extraites de documents conservés au Archives départementales du Gard sous la cote L1 : lois et décrets (1790-1792)

Activité n°1 : travail sur le préambule et la fin du cahier de doléances

Le préambule est situé au début du cahier de doléances.

- 1- Relève le nom de l'ordre qui a rédigé ce cahier de doléances.
.....
- 2- Relève la phrase qui explique pourquoi ce cahier est rédigé.....
.....
- 3- Relève deux façons de nommer le roi dans ce texte.....
.....

Rends-toi maintenant à la fin du cahier de doléances.

- 4- Relève le nom de deux des auteurs et les informations les concernant (il y en a peut-être d'un endroit que tu connais !).
.....
- 5- Trouve ensuite la date à laquelle a été rédigé ce cahier de doléances.
.....

Bilan : A l'aide de tes réponses, complète dans le tableau (dernière page) les cases correspondant à l'activité 1.



Activité n°2 : travail sur le chapitre 1 du cahier de doléances.

Ce chapitre s'intitule « De la Constitution ».

1- Dans l'article II, relève la phrase où sont énumérés les droits suivants : liberté d'expression, liberté de pensée, droit de propriété, droit à la sécurité :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

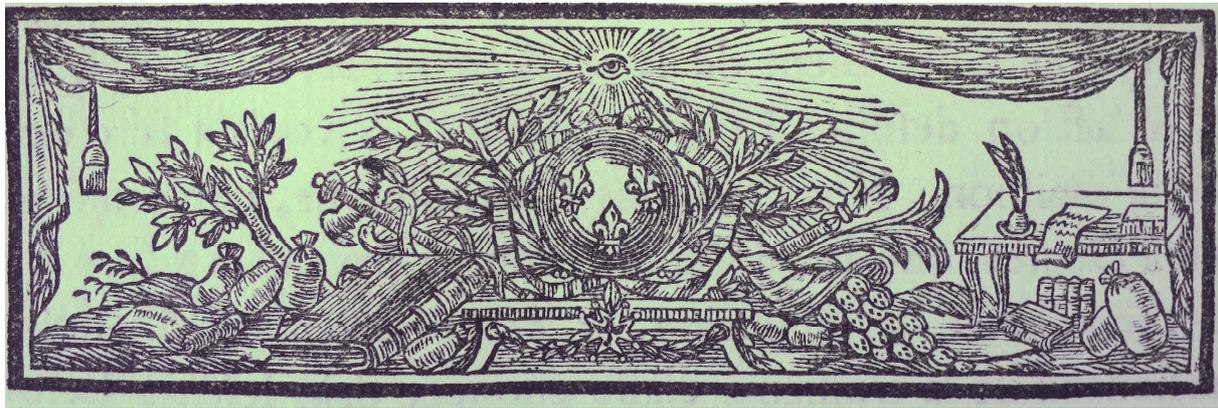
2- Que demande l'article III pour le vote des futures lois ?

.....

.....

.....

Bilan : A l'aide de tes réponses, complète dans le tableau (dernière page) les cases correspondant à l'activité 2.



Activité n°3 : travail sur le chapitre 4 du cahier de doléances.

Ce chapitre s'intitule « De la Liberté ».

Lis attentivement les articles II à VI.

- 1- Indique les numéros des articles qui demandent :
- la liberté de la presse :
 - la liberté de faire circuler des marchandises en France :
 - la liberté de religion :

Bilan : A l'aide de tes réponses, complète dans le tableau (dernière page) les cases correspondant à l'activité 3.



Activité n°4 : travail sur le chapitre 3 du cahier de doléances

Ce chapitre s'intitule « De l'administration de la Justice ».

1- Relie l'article à l'affirmation correspondante (un des articles correspond à deux affirmations) :

Le tiers état demande que les peines soient moins sévères

Article IX (9)

Le tiers état demande que chaque accusé ait le droit à un avocat

Article X (10)

Le tiers état demande que tout le monde puisse comprendre les lois

Article XI (11)

Le tiers état demande que les procès soient publics

2- A ton avis, pourquoi faut-il que les procès aient lieu en public ?

.....

.....

.....

Bilan : A l'aide de tes réponses, complète dans le tableau (dernière page) les cases correspondant à l'activité 4.



Activité n°5 : travail sur le chapitre 7 du cahier de doléances.

Ce chapitre s'intitule « Des impôts ».

1- Relève le numéro de l'article qui demande que se soient les Etats généraux, et non plus le roi, qui décident des impôts. :

2- Entoure la phrase qui résume l'article IV.

- Les impôts seront différents selon la forme de la propriété.
- Tous les Français doivent payer des impôts.
- Seuls certains Français doivent payer des impôts.

Bilan : A l'aide de tes réponses, complète dans le tableau (dernière page) les cases correspondant à l'activité 5.



Tableau de synthèse : le Cahier de doléances du tiers état de la Sénéchaussée de Nismes.

1. Présentation du document :

- quel ordre a rédigé ce cahier de doléances ? (activité 1)
- A quelle date ? (activité 1)
- Pourquoi ce cahier de doléances a-t-il été rédigé ? (activité 1).....

2. Contenu du document :

De quelle façon est perçu le roi ?	Activité 1 :
Quels sont les droits demandés ?	Activités 2 et 3
Quelles sont les doléances sur la justice ?	Activité 4.
Quelles sont les doléances sur l'organisation politique ?	<ul style="list-style-type: none">- qui doit voter les lois ? (activité 2)- qui doit voter les impôts ? (activité 5)
Quelles sont les doléances sur les impôts ?	Activité 5

